

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 146 du 17 MARS 2013
habilitant l'université de Sidi Bel Abbès
à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer
l'habilitation universitaire.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n° 89-141 du 01^{er} Août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Sidi Bel Abbès,

Vu- le décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée, et à l'habilitation universitaire, notamment ses articles 9 et 113,

Vu -le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université,

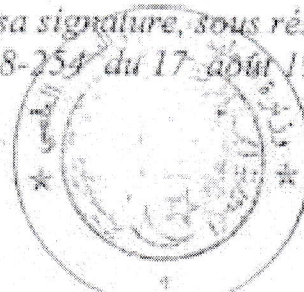
Vu- le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

A R R E T E

Article 1 : Conformément aux articles 9 et 113 du décret exécutif n° 98-254 du 17 Août 1998, modifié et complété, sus visé, le présent arrêté a pour objet d'habiliter l'université de Sidi Bel Abbès à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire.

Article 2 : La liste des disciplines ouvertes à l'habilitation figure dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : L'habilitation conférée par le présent arrêté demeure valable pour une durée de quatre (04) ans, à compter de la date de sa signature, sous réserve des dispositions de articles 12 et 115 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 sus visé.



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 146 du 17 MARS 2013 *habilitant l'université de Sidi Bel Abbès*
à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer
l'habilitation universitaire.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu- le décret exécutif n° 89-141 du 01^{er} Août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Sidi Bel Abbès,

Vu- le décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée, et à l'habilitation universitaire, notamment ses articles 9 et 113,

Vu -le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université,

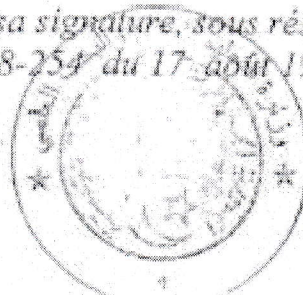
Vu- le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

A R R E T E

Article 1 : Conformément aux articles 9 et 113 du décret exécutif n° 98-254 du 17 Août 1998, modifié et complété, sus visé, le présent arrêté a pour objet d'habiliter l'université de Sidi Bel Abbès à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire.

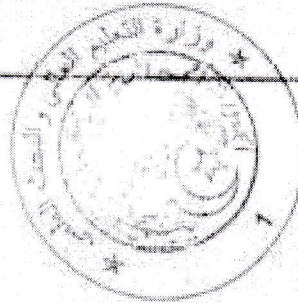
Article 2 : La liste des disciplines ouvertes à l'habilitation figure dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : L'habilitation conférée par le présent arrêté demeure valable pour une durée de quatre (04) ans, à compter de la date de sa signature, sous réserve des dispositions de articles 12 et 115 du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 sus visé.



Article 4 : La directrice de la post-graduation et de la recherche-formation, le recteur de l'université de Sidi Bel Abbes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur.



Annexe de l'arrêté n° 140 du 17 MARS 2013 fixant la liste des disciplines ouvertes à l'habilitation universitaire

Université de Sidi Bel Abbès :

-
- Physique
 - Chimie
 - Mathématiques
 - Sciences Biologiques
 - Electronique
 - Génie Mécanique
 - Génie Civil
 - Electrotechnique
 - Informatique
 - Sciences de l'Environnement
 - Sciences Juridiques
 - Sciences Economiques
 - Langue et Littérature arabe
 - Histoire
 - Anglais

